

TARIFS RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Année 2026

Entrée en vigueur au 01/01/2026

(*) Tarifs arrêtés par les directives tarifaires régionales 2026
délibérations n° CP/2025-10/06.12 et n°CP/2025-12/06.09 des 3 octobre et 12 décembre 2025

RESTAURATION	2025	2026
Petits déjeuners		
TARIF 9 : Petits déjeuners Elèves	1,10	1,17*
TARIF 10 : Petits déjeuners Personnels	1,10	1,10
Déjeuner / Diner		
TARIF 1 : Forfait pour les élèves (voir tableau avec découpage trimestriel)		
TARIF 2 : ARL, Equipe régionale mobile (ERM) du site, AED, et AESH, titulaire, stagiaire ou contractuel et Personnel Etat titulaire, stagiaire ou contractuel rattaché à l'établissement de Catégorie C	3,50	3,70*
TARIF 3 : Personnel Etat titulaire, stagiaire ou contractuel rattaché à l'établissement de Catégorie B	4,30	4,90*
TARIF 4 : Personnel Etat titulaire, stagiaire ou contractuel rattaché à l'établissement de Catégorie A	5,10	6,10*
TARIF 5 : Personnel Etat et autre collectivité non rattachée à l'établissement en formation ou en visite : Encadrant apprentis, encadrant élèves 1 ^{er} degré, rectorat, intervenant extérieur de la formation continue ... (dont adultes IME, ITEP)	6,90	9,50*
TARIF 6 : Apprenti (tarif de base 3,70 € dont 3 € pris en charge par le CFA. Restant à charge apprenti = 0,70 €)	3,50	3,70*
TARIF 7 : Repas au ticket élève Camel (repas occasionnel)	3,50	4,05*
TARIF 8 : Autres apprenants non scolarisés dans l'établissement et accueillis dans le cadre d'un échange (Erasmus, correspondants ...) dont hôte de passage élève dont Mini-stages, IME, ITEP, BTS	3,90	4,60*
TARIF 11 : Personnel Région non rattaché à l'établissement en formation ou en visite : Elus, représentant syndical en mission, agents du siège, équipe régionale mobile (ERM), maison de Région ...		7,63*
TARIF 12 : Autre hôte ponctuel		10,00*

HEBERGEMENT	2025	2026
TARIF 13 : Nuitée personnels et extérieurs (chambres)	12,00	12,00
TARIF 14 : Nuitée personnels et extérieurs (studio)	17,00	17,00
TARIF 15 : Nuitée ponctuelle élève Camel	2,60	3,01*
TARIF 16 : Apprenti : nuitée et petit-déjeuner inclus (prise en charge CFA à hauteur maxi de 6 €)	6,00	6,00

TARIF 1 : Frais scolaires de restauration et d'hébergement année 2026(**)							
Trimestre	Période	Nombre de jours Forfait DP 5J	Montant Forfait DP 5J	Nombre de jours Forfait DP 4J	Montant Forfait DP 4J	Nombre de jours Forfait INTERNE 5J/4nuits	Montant Forfait INTERNE 5J/4nuits
1 ^{er} T°	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	52	192,40 €	42	155,40 €	52	520,34 € <i>Part restauration : 346,32 € Part hébergement : 125,27 € Part petit-déjeuner : 48,75 €</i>
2 ^{ème} T°	Du 01/04/2026 au 13/06/2026	40	148,00 €	31	114,70 €	40	400,27 € <i>Part restauration : 266,40 € Part hébergement : 96,37 € Part petit-déjeuner : 37,50 €</i>
3 ^{ème} T°	Du 01/09/2026 au 31/12/2026	68	251,60 €	55	203,50 €	68	680,45 € <i>Part restauration : 452,88 € Part hébergement : 163,82 € Part petit-déjeuner : 63,75 €</i>
Forfait annuel		160	592,00 €	128	473,60 €	160	1601,06 € <i>Part restauration : 1065,60 € Part hébergement : 385,46 € Part petit-déjeuner : 150,00 €</i>
Montant des remises d'ordre :		3,70 €		3,70 €		10,01 €	

ATTENTION : Conformément à l'instruction budgétaire régionale sur les directives tarifaires 2026, « le principe du calcul au forfait évolue et passe de 180 jours à 160 jours pour tenir compte de la forte diminution de la fréquentation de la restauration dès la mi-juin. Tout repas pris au-delà sera facturé au ticket ». Par conséquent, à compter du 15 juin 2026, les élèves devront créditer à l'avance leur compte auprès du service gestion.